

Administration financière—Loi

● (1210)

Dans le journal d'aujourd'hui, on annonçait l'ouverture d'un restaurant soit à Calgary, soit à Edmonton, en précisant qu'il embaucherait de 30 à 40 personnes. Or, plus de 3,000 personnes ont présenté une demande, ce qui prouve bien ce que certains d'entre nous disons depuis longtemps, soit que 99 p. 100 des chômeurs travailleraient s'ils pouvaient trouver un emploi.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je veux simplement dire quelques mots au sujet des arguments invoqués par les deux députés de l'autre côté de la Chambre dont les doctrines se situent aux antipodes. En écoutant les observations du député de Capilano (M. Huntington), j'ai été frappé par le fait que dans sa façon d'envisager les choses seul l'argent entre en ligne de compte et non l'usage qu'on peut en faire. Je voudrais replacer certaines de ses observations dans leur juste perspective.

D'abord, le déficit actuel pose en effet un problème au gouvernement fédéral. Cependant, si nous essayions de réduire ce déficit, il faudrait ralentir énormément la reprise économique. Deuxièmement, le déficit représente un investissement dans des mesures préventives et des projets de relance qui viennent en aide aux Canadiens pendant que l'économie tourne au ralenti et qu'elle amorce sa reprise. Troisièmement, le député ne doit pas oublier que, dans l'ensemble, les déficits provinciaux sont faibles ou insignifiants. Nos paiements de transfert ont permis aux provinces de payer leurs factures. Le gouvernement fédéral assume donc une grande partie des dettes provinciales. Enfin, je signale au député que ce qu'il a décrit comme étant l'épouvantable fardeau financier constitué par les intérêts de la dette représente en réalité de l'argent payé par des Canadiens à d'autres Canadiens sous forme d'intérêts sur cette dette, comme par exemple les intérêts sur les obligations d'épargne du Canada.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, à titre de critique du Conseil du Trésor pour le NPD, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-96, qui, comme le ministre l'a dit dans son discours du 19 novembre, tend à apporter certaines modifications à la loi pour permettre au Conseil du Trésor d'améliorer les mécanismes de contrôle et de responsabilité pour les questions financières, des divers ministères et organismes du gouvernement du Canada. C'est un objectif tout à fait louable. Je soutiens cependant que les meilleurs mécanismes de contrôle et de responsabilité financière proposés dans les amendements que j'ai reçus ce matin, et que je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner de façon approfondie, laissent beaucoup à désirer. Je voudrais expliquer la raison d'être de ce qui se fait maintenant.

Lorsqu'ils essaient d'améliorer les mécanismes de contrôle et de responsabilité financière, les auteurs des nouvelles dispositions se contentent très souvent de voir à quel point les services gouvernementaux sont efficaces. A mon avis, nous devons aller plus loin. Bon nombre de députés ce matin ont mentionné l'ancien vérificateur général, J. J. Macdonell. Je l'ai connu au comité des comptes publics. J'ai appris de lui bien des choses intéressantes lorsqu'il a renseigné le comité des comptes publics et le public canadien lorsqu'il était vérificateur général.

M. Macdonell répétait souvent que nous ne devons pas tenir compte uniquement de l'efficacité des services gouvernementaux. Il disait qu'il fallait faire trois choses. D'abord, examiner

les aspects économiques et déterminer si le gouvernement en a pour son argent. Bien souvent, ce n'est pas le cas. Deuxièmement, envisager l'efficacité des services, ce qui retient bien souvent l'attention des rédacteurs de lois à l'exclusion de toute autre chose. Troisièmement, déterminer l'utilité réelle pour le public canadien des programmes mis sur pied par le gouvernement, ses sociétés de la Couronne et ses organismes.

Le gouvernement et les sociétés de la Couronne ont le devoir de s'occuper de nos priorités et de nos responsabilités nationales. Si le gouvernement a certaines obligations d'ensemble envers les Canadiens, il devrait y avoir une certaine justice dans la façon dont les riches et les pauvres sont traités et dans la répartition des richesses du pays. Ce n'est pas le principal objectif du gouvernement à l'heure actuelle, ni d'ailleurs de bon nombre de gouvernements provinciaux ni peut-être de ceux qui tiennent les rênes du pouvoir au gouvernement fédéral.

Je peux penser à certains abus véritables de notre système et à la raison pour laquelle le contrôle et l'imputabilité financières sont nécessaires. Pour ce qui est de l'économie et de l'efficacité, je reviens encore une fois à l'expérience que j'ai acquise alors que, nouveau député, j'ai fait partie du comité des comptes publics. Le comité étudiait à ce moment-là l'Énergie atomique du Canada et le cas de l'usine d'eau lourde construite à Laprade et jamais utilisée. Elle avait été mise de côté, ce qui avait coûté des centaines de millions de dollars aux contribuables canadiens.

Il étudiait également le cas des usines d'eau lourde construite à Glace Bay et à Port Hawkesbury. L'Énergie atomique du Canada s'était présentée devant le comité des comptes publics et le gouvernement pour leur demander de ne plus l'obliger à rembourser, si je ne m'abuse, 186 millions de dollars qu'elle avait empruntés. Le gouvernement a par la suite accédé à sa demande. Il a en outre accordé à cette société des crédits pour continuer de fabriquer de l'eau lourde. Il a eu raison de le faire, car il a ainsi fourni du travail aux gens de Glace Bay et de Port Hawkesbury. La production d'eau lourde est complémentaire de la fabrication des réacteurs CANDU. A y regarder de près, monsieur le Président, on se rend compte cependant que le gouvernement s'est peu soucié en l'occurrence d'économie et d'efficacité. Alors même que nous continuons de fabriquer de l'eau lourde à Glace Bay et à Port Hawkesbury, nous n'arrivons pas à vendre de réacteurs CANDU. Or, comme nous ne vendons pas de réacteurs CANDU, nous ne vendons pas non plus d'eau lourde. A quoi bon, par conséquent, fabriquer de l'eau lourde en quantité industrielle, si nous ne vendons pas de réacteur CANDU, puisque nous n'avons besoin que de quelques gallons pour remplacer ceux qui disparaissent en cours de fonctionnement.

Par ailleurs, nombreux sont les pays à qui nous avons vendus des réacteurs qui possèdent leurs propres usines d'eau lourde. Quand nous vendons un réacteur à un pays comme la Roumanie, les dirigeants du pays en question désirent créer des emplois chez eux. Même si nous réussissions à vendre d'autres réacteurs CANDU, nous aurions par conséquent du mal à vendre de l'eau lourde. Les pays qui achètent des réacteurs pour produire de l'électricité tiennent à disposer de leurs propres usines d'eau lourde.